

Association Action Jeunesse Pessac  
22 Boulevard Saint Martin  
33600 PESSAC

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2010

Association Action Jeunesse  
Pessac  
22 Boulevard Saint Martin  
33600 PESSAC

## Sommaire

Rapport du Commissaire aux comptes	Page	1
Etats de synthèse au 31 décembre 2010	Page	4

# Rapport du commissaire aux comptes

BORDEAUX, Le 15 mars 2011

Association Action Jeunesse  
Pessac  
22 Boulevard Saint Martin  
33600 PESSAC

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- Le contrôle des Comptes Annuels de l'Association Action Jeunesse Pessac tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1 - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

.../...

## **2 – Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Fonds dédiés

Nous avons apprécié le caractère pertinent du critère de détermination des fonds dédiés indiqué en Annexe (page 14) et nous en avons validé l'application chiffrée figurant dans les comptes annuels.

### Estimations comptables

Votre association a constitué une provision pour risque liée à un départ à la retraite, tel que décrit en note 5 de l'annexe.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation de cette provision s'est fondée sur :

- une prise de connaissance de la procédure suivie par votre association pour identifier les risques concernés et procéder à leur estimation ;
- une estimation indépendante comparée avec celle de votre association ;
- un examen des événements postérieurs venant corroborer l'estimation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3 – Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, et dans les documents adressés aux membres adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.



---

Patrick LOPÈS  
Commissaire aux comptes



## Etats de synthèse de l'exercice 2010

---

# COMPTE DE RESULTAT

---

Document soumis  
au visa du commissaire  
aux comptes

## Compte de résultat

AJP

Exercice 2010 du 01/01/2010 au 31/12/2010

Arrêté au :	31/12/2010		31/12/2009		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Produit d'exploitation</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens)	480,00	0,09			480,00	
Production vendue (services)						
<b>Chiffre d'affaire</b>	<b>480,00</b>	<b>0,09</b>			<b>480,00</b>	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	549 360,00	100,00	539 822,00	100,00	9 538,00	1,77
Reprises/prov. & amort, transf. de charge	6 254,16	1,14	2 953,96	0,55	3 300,20	111,72
Autres produits	164,70	0,03	264,14	0,05	-99,44	-37,65
<b>PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I</b>	<b>556 258,86</b>	<b>101,26</b>	<b>543 040,10</b>	<b>100,60</b>	<b>13 218,76</b>	<b>2,43</b>
<b>Charges d'exploitation</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achat de matières premières et autres						
Autres achats et charges externes	119 156,98	21,69	102 167,89	18,93	16 989,09	16,63
Impôts, taxes et versements assimilés	27 399,41	4,99	25 790,86	4,78	1 608,55	6,24
Salaires et traitements	284 229,42	51,74	277 811,39	51,46	6 418,03	2,31
Charges sociales	127 992,44	23,30	123 232,27	22,83	4 760,17	3,86
Dotation	10 577,79	1,93	552,50	0,10	10 025,29	1 814,53
Autres charges	17 472,51	3,18	13 459,66	2,49	4 012,85	29,81
<b>CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II</b>	<b>586 828,55</b>	<b>106,82</b>	<b>543 014,57</b>	<b>100,59</b>	<b>43 813,98</b>	<b>8,07</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-30 569,69</b>	<b>-5,56</b>	<b>25,53</b>	<b>0,00</b>	<b>-30 595,22</b>	
<b>Opération en commun</b>						
Bénéfice attribué, perte transférée Total III						
Perte supportée, bénéfice transféré Total IV						
<b>OPÉRATION EN COMMUN</b>						
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations						
Autres valeurs mob., créances d'actif im.						
Autres intérêts et produits assimilés	354,75	0,06	798,63	0,15	-443,88	-55,58
Reprises/provisions et transfert de char						
Différences positives de change	6,17	0,00	2,75	0,00	3,42	124,36
Produits net/cession des V M P						
<b>PRODUITS FINANCIERS TOTAL V</b>	<b>360,92</b>	<b>0,07</b>	<b>801,38</b>	<b>0,15</b>	<b>-440,46</b>	<b>-54,96</b>
<b>Charges financières</b>						
Charges financières	129,97	0,02	102,03	0,02	27,94	27,38
Autres charges financières						
<b>CHARGES FINANCIÈRES TOTAL VI</b>	<b>129,97</b>	<b>0,02</b>	<b>102,03</b>	<b>0,02</b>	<b>27,94</b>	<b>27,38</b>
<b>RESULTATS FINANCIERS</b>	<b>230,95</b>	<b>0,04</b>	<b>699,35</b>	<b>0,13</b>	<b>-468,40</b>	<b>-66,98</b>
<b>RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS</b>	<b>-30 338,74</b>	<b>-5,52</b>	<b>724,88</b>	<b>0,13</b>	<b>-31 063,62</b>	<b>-4 285,35</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opération de gestion	972,33	0,18	200,25	0,04	772,08	385,56
Sur opération en capital						
Reprises/provisions et transfert de char						
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL VII</b>	<b>972,33</b>	<b>0,18</b>	<b>200,25</b>	<b>0,04</b>	<b>772,08</b>	<b>385,56</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opération de gestion	554,71	0,10	334,86	0,06	219,85	65,65
Sur opération en capital						
Dotation aux amortissements et aux prov.	350,20	0,06	798,63	0,15	-448,43	-56,15
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VIII</b>	<b>904,91</b>	<b>0,16</b>	<b>1 133,49</b>	<b>0,21</b>	<b>-228,58</b>	<b>-20,17</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>67,42</b>	<b>0,01</b>	<b>-933,24</b>	<b>-0,17</b>	<b>1 000,66</b>	<b>-107,22</b>
Participation des salariés						
<b>PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL IX</b>						
Impôts sur les bénéfices						
<b>TOTAL X</b>						
<b>PRODUITS</b>	<b>557 592,11</b>	<b>101,50</b>	<b>544 041,73</b>	<b>100,78</b>	<b>13 550,38</b>	<b>2,49</b>
<b>CHARGES</b>	<b>587 863,43</b>	<b>107,01</b>	<b>544 250,09</b>	<b>100,82</b>	<b>43 613,34</b>	<b>8,01</b>
<b>SOLDE INTERMÉDIAIRE</b>	<b>-30 271,32</b>	<b>-5,51</b>	<b>-208,36</b>	<b>-0,04</b>	<b>-30 062,96</b>	
<b>Total XI</b>						
Eng. à réaliser sur ressources affectés	880,00	0,16	7 500,00	1,39	-6 620,00	-88,27
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs	-7 500,00	-1,37			-7 500,00	
<b>TOTAL XI</b>	<b>-6 620,00</b>	<b>-1,21</b>	<b>7 500,00</b>	<b>1,39</b>	<b>-14 120,00</b>	<b>-188,27</b>
<b>EXCEDENT OU DÉFICIT</b>	<b>-23 651,32</b>	<b>-4,31</b>	<b>-7 708,36</b>	<b>-1,43</b>	<b>-15 942,96</b>	<b>206,83</b>

Document soumis  
au visa du commissaire  
aux comptes



**Action Jeunesse Pessac**

**AJP**

22 Boulevard Saint Martin

33600 - PESSAC

Tél : 05 56 15 03 89

Fax : 05 56 45 88 37

# **BILAN COMPTABLE**

## **EXERCICE 2010**

---

Document soumis au visa du commissaire aux comptes
----------------------------------------------------------

ACTIF	Arrêté au 31/12/2010 Durée 12 mois			31/12/2009 12 mois
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
<b>Actif Immobilisé</b>				
<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	546,31	-546,31		
Immobilisations incorporelles en cours				
<b>Immobilisations Corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	26 640,49	-23 043,29	3 597,20	1 196,95
Immobilisations corporelles en cours				
<b>Immobilisations Financières</b>				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 626,00		2 626,00	1 526,00
<b>TOTAL I</b>	<b>29 812,80</b>	<b>-23 589,60</b>	<b>6 223,20</b>	<b>2 722,95</b>
<b>Comptes de liaison</b>				
<b>Comptes de liaison (1)</b>				
Comptes de liaison				
<b>TOTAL II</b>				
<b>Actif circulant</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de productions (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	166,00		166,00	
<b>Créances (2)</b>				
Créances redevables et comptes rattachés (3)				
Autres créances	63 766,07	-51 905,06	11 861,01	11 954,69
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Valeurs mobilières de placement	10 361,58		10 361,58	
<b>Disponibilités</b>				
Disponibilités	86 783,43		86 783,43	90 095,26
<b>TOTAL III</b>	<b>161 077,08</b>	<b>-51 905,06</b>	<b>109 172,02</b>	<b>102 049,95</b>
<b>Comptes de Régularisation</b>				
<b>Charges constatées d'avance</b>				
Charges constatées d'avance	834,55		834,55	3 663,64
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
<b>Primes de remboursement des obligations</b>				
Primes de remboursement des obligations				
<b>Ecart de conversion (actif)</b>				
Ecart de conversion (actif)				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>191 724,43</b>	<b>-75 494,66</b>	<b>116 229,77</b>	<b>108 436,54</b>

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ou service entre cet établissement les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :

(3) Dont créances mentionnées à l'article R. 314-96 du CASF

P A S S I F	Arrêté au 31/12/2010	31/12/2009
	Durée 12 mois	12 mois
<b>Fonds propres</b>		
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	-25 911,58	-25 911,58
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
Dons et legs		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	20 428,17	20 428,17
<b>Réserves</b>		
Excédents affectés à l'investissement		
Réserves de compensation		
Excédents affectés à la couverture besoin fonds roulement		
Autres réserves	7 730,00	
<b>Report à nouveau</b>		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)		
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		
Résultat sous contrôle tiers financeurs	17 342,81	27 307,52
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-39 731,74	-34 258,09
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	-23 651,32	-7 708,36
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	7 000,00	
<b>Provisions réglementées</b>		
Couverture du besoin en fonds de roulement	15 244,90	15 244,90
Amortissements dérogatoires et prov renouvellement immobilisations		
Réserves des plus-values nettes d'actif	25 396,79	25 046,59
Immobilisations grevées de droits		
<b>TOTAL I</b>	<b>3 848,03</b>	<b>20 149,15</b>
<b>Comptes de liaison</b>		
<b>Comptes de liaison</b>		
Comptes de liaison		
<b>TOTAL II</b>		
	<b>Document soumis au visa du commissaire aux comptes</b>	
<b>Provisions</b>		
<b>Provisions pour risques</b>		
Provisions pour risques		
<b>Provisions pour charges</b>		
Provisions pour charges	10 000,00	
<b>Fonds dédiés</b>		
Fonds dédiés	880,00	7 500,00
<b>TOTAL III</b>	<b>10 880,00</b>	<b>7 500,00</b>
<b>Dettes (3)</b>		
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	508,58	34,05
<b>Emprunts et dettes financières divers (3)</b>		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
<b>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</b>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>Redevables créditeurs</b>		
Redevables créditeurs		
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)</b>		
Dettes fournisseurs et acomptes rattachés (4)	11 904,62	7 263,42
<b>Dettes sociales et fiscales</b>		
Dettes sociales et fiscales	87 964,21	73 328,91
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
<b>Autres dettes (5)</b>		
Autres dettes (5)	1 124,33	161,01
<b>TOTAL IV</b>	<b>101 501,74</b>	<b>80 787,39</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>116 229,77</b>	<b>108 436,54</b>

(1) Dont compte 1201 : et compte 1291 : résultats sous contrôle de tiers financeurs

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) En particulier : cautions versés par les résideants à leur entrée dans l'établissement

(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :

(5) Dont fonds des majeurs protégés :

## I - INFORMATIONS GENERALES

Document soumis  
au visa du commissaire  
aux comptes

L'Association **ACTION-JEUNESSE PESSAC**, créée en 1962, a pour but

**« de gérer, d'animer des Clubs et Equipes de Prévention en milieu naturel, d'engager toutes actions de prévention à l'égard de la jeunesse inadaptée, d'utiliser tous moyens adéquats à cette fin, notamment des moyens d'insertion par l'économique. Elle s'interdit toute activité politique ou religieuse ».**

### Principes et méthodes comptables :

(PCG, règlement CRC 99.01 et avis CNC du 04 mai 2007).

#### Principes généraux :

Les comptes annuels ont été établis en application des règles du PCG et des modalités spécifiques d'établissement des comptes annuels des associations et fondations (règlement CRC N° 99.01).

L'Association arrête ses comptes en respectant les hypothèses retenues par le plan comptable général :

- ⇒ principe de prudence,
- ⇒ continuité de l'exploitation,
- ⇒ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ⇒ indépendance des exercices.

L'établissement des comptes de l'exercice 2010 n'a pas dérogé aux principes et méthodes comptables ci-dessus définis.

**Principes spécifiques du secteur associatif**

Document soumis au visa du commissaire aux comptes
----------------------------------------------------------

- a) Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément au plan comptable particulier du secteur sanitaire et social (« *M22 privée* »).
- b) Les contributions volontaires effectuées à titre gratuit -bénévolat- ne font pas l'objet de valorisation et ne sont donc pas incluses dans le résultat.
- c) Les congés à payer au personnel ont été provisionnés au 31 décembre 2010 conformément aux règles du plan comptable général.
- d) Le résultat des gestions conventionnées est inscrit au bilan à la rubrique « *Résultats* » qui comprend le résultat de l'exercice 2010 à affecter. Ce résultat est global et comprend l'ensemble des produits reçus des différents partenaires (subventions, participations) ainsi que l'ensemble des charges engagées pour mener à bien les actions de l'Association.

Ces différentes actions étant, en pratique, étroitement liées les unes aux autres, il n'a pas été jugé utile de mettre en œuvre une comptabilité analytique détaillée par action. Un suivi analytique des charges directes et des produits existe cependant pour une partie des actions et est utilisé pour le contrôle interne du tableau de marche associatif.

- e) Une dérogation aux règles du PCG a été réalisée, en accord avec l'instruction budgétaire du secteur sanitaire et social : les produits financiers et les plus-values nettes de cessions d'immobilisation sont neutralisés par une dotation aux provisions réglementées pour réserves des plus-values nettes d'actif. Pour l'exercice 2010, cette dotation est égale à 350.20 €.

\*  
\*   \*  
\*

**Faits majeurs de l'exercice : Néant**



## II - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN -

### 1°) immobilisations :

Au cours de l'exercice 2010, l'Association a acquis une armoire forte d'une valeur de 2 978, 04 €.

### 2°) spécification des subventions, produits à recevoir et débiteurs divers :

L'ensemble des subventions, débiteurs divers et produits à recevoir au 31 décembre 2010 s'élève à **63 766,07 €** euros :

- Conseil Régional (projet Euskadi) solde .....	2 425 €
- Conseil Général de la Gironde solde .....	7 000 €
- Mairie de Pessac (CLSPD) .....	340 €
<b>Sous total subventions : ..... 9 765 €</b>	
- OSPITAL Pantxika .....	51 905,06 €
<b>Sous total débiteurs divers : .....51 905,06 €</b>	
- Rembt MAIF dégât des eaux .....	493,22 €
- Rembt billets de train Wiesbaden.....	1 602, 79 €
<b>Sous total produits à recevoir : .....2 096,01 €</b>	

### 3°) spécification des fournisseurs et charges à payer :

Le montant des fournisseurs et charges à payer, au 31 décembre 2010, s'élève à **100 993, 16 €**.

- Buro+ .....	610, 67 €
- AIPAC .....	3 461, 26 €
- Dominique Arnoux.....	2 978, 04 €
- Emagi Son .....	542, 91 €
- Arts et Combats .....	430, 00 €
- Renault Rent .....	363, 24 €
- Orange .....	1, 74 €
- EDF .....	85, 40 €
- RICOH .....	70, 28 €
- Patrick LOPES .....	3 348, 80 €
- MAIF .....	12, 28 €
<b>Sous total fournisseurs et factures à recevoir : .....11 904, 62 €</b>	

- Rémunération du personnel et frais déplacement.....	1 107, 92 €
- Comité d'établissement.....	1 142, 56 €
- Provision pour C.P. ....	53 684, 12 €
- Provision pour C.E.T. ....	10 617, 95 €
- URSSAF .....	10 781, 00 €
- GROUPE MEDERIC Retraite.....	8 869, 00 €
- CHORUM Prévoyance.....	1 412, 00 €
- ASSEDIC.....	1 633, 00 €
- Crédit de taxe sur les salaires.....	-3 399, 00 €
- UNIFAF.....	1 807, 04 €
- Médecine du travail.....	308, 62 €
<b>Sous total dettes fiscales et sociales : .....</b>	<b>87 964, 21 €</b>

- UNIFAF plan de formation .....	200, 61 €
- Forfaits portables .....	139, 72 €
- Permis et aides diverses.....	539, 00 €
- C. Garra : montage Wiesbaden.....	150, 00 €
- Frais financiers CET.....	95, 00 €
<b>Sous total autres dettes : .....</b>	<b>1 124,33 €</b>

#### 4°) spécification des charges constatées d'avance :

Le montant des charges constatées d'avance s'élève à **834, 55 €uros** :

- La Réseautique : location copieur.....	297, 57 €
- Abonnements revues .....	337, 46 €
- Forfaits portable éducateurs .....	11, 02 €
- Télécom (abonnement).....	2, 49 €
- Orange (abonnement) .....	49, 71 €
- Billet SNCF colloque Paris .....	136, 30 €

#### 5°) provision retraites :

En accord avec le Conseil Général, notre financeur, les départs à la retraite font l'objet d'une provision étalée sur les trois années qui précèdent la date de départ des salariés.

Pour le prochain départ à la retraite de Mme Yolande DETEZ prévu en 2012, le Conseil Général nous a octroyé une réserve de 7 730 € prélevée sur le résultat budgétaire 2008.

Cette réserve est complétée pour l'exercice 2010 par une dotation aux provisions pour risques et charges de 10 000 €.

### 6°) provision créance P. OSPITAL :

L'exercice 2004 avait supporté la totalité de l'incidence de la fraude des exercices 2002, 2003 et 2004 déduction faite des remboursements à venir dont nous avons connaissance à la date d'arrêté des comptes 2004 ainsi que de la condamnation aux dépenses de frais de procédures incombant à P. OSPITAL.

C'est donc par mesure de prudence que la créance avait été provisionnée à l'origine pour son montant total.

Un remboursement de 210 € a été effectué en 2010. La provision a donc été reprise d'autant.

### 7°) Tableau de suivi des fonds dédiés - Exercice 2010 :

Situations	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à valoriser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
• <b>Mairie de Pessac 2009</b> (Subvention conventionnelle)	18 000, 00	7 500, 00	7 500, 00	0, 00	0, 00
• <b>Mairie de Pessac 2010</b> (subvention CLSPD/MOUS) : projet Hip Hop	880, 00	Document soumis au visa du commissaire aux comptes		880, 00	880, 00
• <b>TOTAL AU 31/12/2010</b>	<b>18 880,00 €</b>	<b>7 500,00 €</b>	<b>7 500, 00 €</b>	<b>880, 00 €</b>	<b>880,00 €</b>

## 8°) TABLEAU DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
<b>Fonds associatifs sans droits de reprise</b>	-25 911, 58			-25 911, 58
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>				
Apports				
Legs et donations				
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	20 428, 17			20 428, 17
<b>Réserves</b>				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves		7 730, 00		7 730, 00
<b>Report à nouveau</b>				
Report à nouveau (gestion non contrôlée)				
Dépenses réfutées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	27 307, 52	2 085, 10	12 049, 81	17 342, 81
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-34 258, 09		5 473, 65	-39 731, 74
Résultat de l'exercice	-7 708, 36	7 708, 36	23 651, 32	-23 651,32
Subvention d'investissement sur biens non renouvelables		7 000, 00		7 000, 00
<b>Provisions réglementées</b>	15 244, 90			15 244, 90
Couverture du besoin en fonds de roulement				
Amortissements dérogatoires et provisions renouvellement des immobilisations				
Réserves des plus-values nettes d'actif	25 046, 59	350, 20		25 396, 79
Immobilisations grevées de droit				
<b>Total</b>	<b>20 149, 15</b>	<b>24 873, 66</b>	<b>41 174, 78</b>	<b>3 848, 03</b>

Document soumis  
au visa du commissaire  
aux comptes

Reclassement des comptes de fonds associatifs selon l'avis CNC du 04 mai 2007.

### III - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT -

#### 1°) provision pour congés à payer :

A compter de l'exercice 2007 la provision congés payés tient compte non seulement des congés courus non échus mais également des congés échus non pris de la période précédente.

La nouvelle provision pour congés à payer au 31 décembre 2010 étant supérieure à la reprise de la provision au 31 décembre 2009, l'écart vient s'ajouter aux charges de personnel de l'exercice 2010 pour un montant de **11 078, 18 euros**, soit en détail :

- congés bruts .....	7 101, 40 €
- charges sociales .....	3 976, 78 €
- <b>total</b> .....	<b>11 078, 18 €</b>

#### 2°) Compte Epargne Temps (C.E.T.)

Document soumis au visa du commissaire aux comptes
----------------------------------------------------------

Le Compte Epargne Temps ouvert en 2009 a été alimenté en 2010 pour un total, charges patronales comprises, de 3 850, 70 €, soit en détail :

- salaires bruts .....	2 452, 68 €
- charges sociales .....	1 398, 02 €
- <b>total</b> .....	<b>3 850, 70 €</b>

Cette charge s'ajoute aux charges de personnel de l'exercice 2010.

La provision pour congés payés et l'alimentation du C.E.T. n'étant pas repris par le Conseil Général / D.J.E.C., le résultat de l'exercice 2010 devient donc :





**3°) spécification des charges et produits exceptionnels**

Document soumis au visa du commissaire aux comptes
----------------------------------------------------------

- Produit exceptionnels pour **972, 33 €** :

<b>Régularisation diverses :</b> .....	<b>972, 33 €</b>
▪ <i>Rembt MAIF dégât des eaux 2010</i> .....	493, 22 €
▪ <i>Régularisation charges 2009</i> .....	479, 11 €

- Charges exceptionnelles pour **554, 71 €** :

▪ <i>Solde des comptes Mollat</i> .....	494, 71 €
▪ <i>Amende sur séjour VVV 2009</i> .....	60, 00 €